



« CHALLENGES DE LA SPORTIVITÉ 2023/2024, LA BALLE EST DANS VOTRE CAMP !

La Commission Régionale Ethique, Fair-Play, Sportivité, Récompenses, a fait parvenir cette semaine sur la messagerie officielle (merci de vérifier dans les « indésirables » au cas où le mail y aurait été délivré) des clubs ayant au moins une équipe engagée dans un championnat régional les liens vers un nouveau système de collecte (questionnaire en ligne) des notations attribuées par les équipes sur la base des 5 critères suivants :

1. Qualité de l'accueil.
2. Comportement de l'équipe.
3. Tenue du Banc de touche.
4. Comportement du Public.
5. Attitude des dirigeants.



Ces renseignements sont à remplir impérativement avant le 10 juin 2024.

Pour la qualité de cette notation, il est important qu'elle soit effectuée en concertation entre plusieurs membres de l'équipe (au minimum dirigeant responsable de l'équipe, éducateur, capitaine).

Nous vous rappelons l'article 2 du règlement du Challenge de la Sportivité : Le club ne donnant pas suite au questionnaire ne sera pas classé au challenge de la Sportivité. **Son classement au Challenge du Fair-Play ne sera pas modifié mais il se verra privé de la dotation afférente.** »



CETTE SEMAINE

Challenge de la Sportivité	1
Coupes Clubs	2 et 5
Délégations Sportive Jeunes	3
Sportive Seniors	4
Règlements Arbitrage	7
Tournois internationaux	10
Bureaux Plénières	13
	14
	18
	19
PV paru récemment sur le site internet de la LAURAfoot	20



COUPES



RÉUNION DU LUNDI 06 MAI 2024

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme HARIZA Abtisssem, HERMEL Jean Pierre.

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE 2024/2025

Ouverture des engagements :

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe de France (seniors libres).

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur FOOTCLUBS.

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via FOOTCLUBS avant le 15 juin 2024 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

- Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024, vous devez vous inscrire via le menu :

« Compétitions » / « Engagements » / « Saison 2024/2025 » et afficher le centre de Gestion : Fédération Française de Football et de bien vous engager sur la ligue LAuRAFoot.

La date limite d'engagement est fixée au 15 juin 2024 (dernier délai).

Droits d'engagement : 52 Euros

Information : Qualifiés au 7ème tour fédéral : 20 équipes.
1er tour le dimanche 25 août 2024.

COUPES LAuRAFoot

Suite à la décision du Bureau Plénier du 12 février 2024, les FINALES auront lieu sur le site de l'US ANNECY LE VIEUX, le dimanche 12 mai 2024, au stade d'Albigny.

Les clubs désignés recevant mettront leur tablette à disposition pour le déroulement de la rencontre.

MASCULINE

Finale le 12 mai 2024 à Annecy le Vieux à 17 heures.

HAUTS LYONNAIS (B) / A.S. DOMERAT

Rappel important règlement :

Article 7.2 : Pour la finale masculine :

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes seront départagées par :

- une prolongation de 2 fois 15 minutes.

- l'épreuve des tirs au but en cas de match nul à la fin de la prolongation

FEMININE

Finale le 12 mai 2024 à Annecy le Vieux à 14 H 30.

F.C. CHASSIEU DECINES / ASSE (B)

Rappel important règlement :

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

DOTATION COUPE LAuRAFoot

2023-2024

BONUS LAuRAFoot pour les équipes de Ligue appartenant à des Districts ayant une Coupe départementale Seniors Masculins ouverte aux clubs régionaux.

Sont concernés les clubs des Districts du Cantal, de Haute Loire, de la Loire, de Lyon et du Rhône.

Le bureau plénier a validé le montant du bonus de 1500 euros versé au club de chacun de ces districts réalisant le meilleur parcours en Coupe LAuRAFoot Seniors Masculins (sauf si celui-ci arrive en finale). En cas d'égalité, application des mêmes critères de départage que ceux du challenge de la meilleure performance en Coupe de France.

MASCULINE

Perdants :

- ¼ Finale : 1000 euros
- ½ Finales : 2000 euros

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 6000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros.
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Finaliste :

- 4000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 50 euros.
- 1000 euros d'équipements pour le club.

FEMININE

- Perdantes ½ finales : 1000 euros

Vainqueur de la finale :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 3000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour 20 joueuses et encadrants) de 150 euros.
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Finaliste :

- 2000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueuses et encadrants) d'une valeur de 50 euros d'équipement :
- 1000 euros d'équipements pour le club.

FUTSALVainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 3000 euros
- 15 dotations (pour 15 joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Finaliste :

- 2000 euros
- 15 dotations « Nike » (pour 15 joueurs et encadrants) d'une valeur de 50 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

**COUPE LAURAFOOT FUTSAL
GEORGES VERNET**

FINALE : le samedi 18 mai 2024 à Voreppe (38) à 17h00 au gymnase l'Arcade.

**MEILLEURES PERFORMANCES
COUPE DE FRANCE ET COUPE****GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE :**

Validation par le conseil de ligue du 2 mars 2024 : Les lauréats sont :

Coupe de France 2023/24Meilleur Club de ligue :

1er : FC CHAPONNAY MARENNES (R2) : 69 pts (remise à l'AG de ligue).

2ème AS DOMERAT (R1) : 65 pts.

Meilleur Club de district :

1er : FC SEYSSINS (D1) : 59 pts (remise à l'AG du district 38).

2ème AULNAT SPORT (D2) : 36 pts.

Coupe Gambardella Crédit Agricole :Meilleur club de ligue :

OLYMPIQUE DE VALENCE (R1) (remise à l'AG de ligue).

Meilleur club de district :

FC COMMELLE VERNAY (D1) (remise à l'AG District 42).

COURRIERS RECUS

Ol. Lyonnais et Chassieu Décines FC : Noté.

Le Secrétaire Général,

La Secrétaire de Séance,

Pierre LONGERE

Abtisssem HARIZA

CLUBS**RÉUNION DU 13 MAI 2024**Inactivité partielle

553692 – F.C. ARENTHON-SCIENTRIER – Catégorie Seniors
Enregistrée le 14/05/24.



DELEGATIONS

RÉUNION DU LUNDI 06 MAI 2024

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. BESSON Bernard, M. HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Tél : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oolluneoosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Tél : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

IMPORTANT

En vue de la préparation de la nouvelle saison, les Délégués régionaux ne souhaitant pas poursuivre leur fonction pour la nouvelle saison, doivent dès à présent en informer la Commission.

Merci de votre attention

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX

ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2 h 00 avant le match (N3) et 01 h 30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

SAISIE BUTEURS N3 : La saisie des buteurs en championnat N3 est obligatoire.

BRASSARD EDUCATEUR :

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc**. Les délégués sont priés de le mentionner sur leur rapport.

RAPPORT IMPORTANT

Lors d'un match reporté, le système ne propose pas de nouveau rapport au délégué (ou à l'arbitre). Dans ce cas, le délégué établira un rapport sous forme de courrier au service compétitions.

COURRIERS RECUS

Candidatures Délégués 2024/2025 : Districts de l'Ain, de l'Isère, de la Savoie et de Lyon et Rhône.

F.F.F. : Réunion des responsables régionaux le 28 mai 2024 à Clairefontaine. Noté.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance.

COUPES

RÉUNION DU LUNDI 13 MAI 2024

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme HARIZA Abtisse, HERMEL Jean Pierre.

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE 2024/2025

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via **FOOTCLUBS** des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe de France (seniors libres).

* Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

* **Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord.**

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 juin 2024 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

* **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024**, vous devez vous inscrire en saison 2024-2025 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

Information :

- Qualifiés au 7ème tour fédéral : 20 équipes.
- 1er tour le dimanche 25 août 2024.

COUPES LAURAFoot

FEMININE

Finale : ASSE (B) vainqueur face au F.C. CHASSIEU DECINES sur le score de 2 à 0.

MASCULINE

Finale : A.S. DOMERATOISE vainqueur face à HAUTS LYONNAIS (B) sur le score de 3 à 2.

Félicitations aux équipes pour leur parcours et pour leur beau comportement sur ces finales.

La commission remercie la ville d'Annecy le Vieux pour le prêt de ses installations, le club d'US Annecy le Vieux pour sa collaboration et son excellent accueil ainsi que les services de la ligue, élu(e)s, et bénévoles.

DOTATIONS COUPES LAURAFoot 2023-2024

BONUS LAuRAFoot pour les équipes de Ligue appartenant à des Districts ayant une Coupe départementale Seniors Masculins ouverte aux clubs régionaux.

Sont concernés les clubs des Districts du Cantal, de Haute-Loire, de la Loire, de Lyon et du Rhône.

Le bureau plénier a validé le montant du bonus de 1500 euros versé au club de chacun de ces districts réalisant le meilleur parcours en Coupe **LAuRAFoot Seniors Masculins** (sauf si celui-ci arrive en finale). En cas d'égalité, application des mêmes critères de départage que ceux du challenge de la meilleure performance en Coupe de France.

MASCULINE

Perdants :

- ¼ Finale : 1000 euros
- ½ Finales : 2000 euros

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 6000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Finaliste :

- 4000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 50 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

FEMININE

Perdantes ½ finales : 1000 euros

Vainqueur de la finale :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 3000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour 20 joueuses et encadrants) de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Finaliste :

- 2000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueuses et encadrants) d'une valeur de 50 euros d'équipement :

- 1000 euros d'équipements pour le club.

FUTSAL

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 3000 euros
- 15 dotations « Nike » (pour 15 joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Finaliste :

- 2000 euros
- 15 dotations « Nike » (pour 15 joueurs et encadrants) d'une valeur de 50 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

COUPE LAURAFoot FUTSAL GEORGES VERNET

FINALE : le samedi 18 mai 2024 à Voreppe (38) à 17h00 au gymnase l'Arcade. Elle opposera les équipes de l'ALF FUTSAL au VENISSIEUX FC.

Le club de l'ALF est considéré recevant et mettra à disposition la tablette pour le bon déroulement de la rencontre.

MEILLEURES PERFORMANCES COUPE DE FRANCE ET

COUPE GAMBARDILLA

CREDIT AGRICOLE

Validation par le conseil de ligue du 2 mars 2024 : Les lauréats sont :

Coupe de France 2023/24 :

Meilleur Club de ligue :

- 1er : FC CHAPONNAY MARENNES (R2) : 69 pts (remise à l'AG de ligue).
2ème AS DOMERAT (R1) : 65 pts.

Meilleur Club de district :

- 1er : FC SEYSSINS (D1) : 59 pts (remise à l'AG du district 38).
2ème AULNAT SPORT (D2) : 36 pts.

Coupe Gambardilla Crédit Agricole :

Meilleur club de ligue :

- OLYMPIQUE DE VALENCE (R1) (remise à l'AG de ligue).

Meilleur club de district :

- FC COMMELLE VERNAY (D1) (remise à l'AG District 42).

Le secrétaire général,

La secrétaire de séance,

Pierre LONGERE

Abtisseem HARIZA



L'AMOUR DU FOOT

SPORTIVE JEUNES

RÉUNION TÉLÉPHONIQUE DU MARDI 14 MAI 2024

Président : Patrick BELISSANT

Présents : Abtisse HARIZA, Tony ARCHIMBAUD, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE

Assiste : Yves BEGON, Président des compétitions

INFORMATIONS

* TERRAINS IMPRATICABLES (rappel)

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Vous pouvez retrouver toutes les informations nécessaires (délégués de secteur, officiels, ...) sur la page d'accueil du site internet de la LAuRAFoot – rubrique « Permanence ».

* BAREMES DE PENALISATION

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation du classement du Fair-Play.

Pour les compétitions se jouant en deux phases, l'application des retraits de points s'effectuera à la fin de chaque phase.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en 2ème et dernier ressort.

Situation actuelle –

Les clubs ont la possibilité de connaître **uniquement** l'actuelle situation de leurs équipes en formulant une demande par mail auprès du service compétitions de la Ligue.

* PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS (Rappel)

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes. A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

* PROGRAMMATION DES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT

Communiqué du Conseil de Ligue du 06 Janvier 2024 :

« Le Conseil de Ligue de la LAuRAFoot souhaite valider dès ce jour, afin d'en prévenir les clubs très en amont, le principe déjà adopté les précédentes saisons de **répartir les matchs entre le samedi et le dimanche (tous les matchs d'une même poule le même jour) pour les 2 derniers week-ends des championnats.**

Pour rappel, l'article 30 des RG de la LAuRAFoot dispose que « l'engagement d'un club dans l'un des Championnats de la Ligue comporte pour lui le respect du calendrier fixé par la Commission Compétente. Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées se joueront le même jour, à la même heure.

Après échanges, le Conseil de Ligue **DÉCIDE dans l'intérêt supérieur du football régional** afin de sécuriser son calendrier et finaliser la fin de ses championnats 2023/2024 :

- que les rencontres des championnats régionaux **U18 R1 A, U18 R2 A et B et U16 R1 poule « Promotion » des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le samedi à 17h00,**
- que les rencontres des autres poules des championnats régionaux jeunes masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,

Et DEMANDE à ses commissions régionales sportives de considérer que tous les matchs d'une même poule doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end. »

* TABLEAU DES ACCESSIONS ET RELEGATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX

Faisant suite à plusieurs demandes (attention seules celles envoyées par la messagerie club seront traitées), la Commission Régionale Sportive des Jeunes invite les clubs à consulter les tableaux des accessions et relégations, applicables à l'issue de la saison 2023-2024, pour les différents championnats régionaux en cliquant sur le lien ci-après : en [cliquant ici](#)

* BARRAGES

Pour cette saison, les rencontres des barrages se dérouleront sur les installations du club

du C.S. NEUVILLOIS (Neuville sur Saône – Rhône).

- L'accession en Championnat National U17 (2ème accédant) se jouera le samedi 1er Juin 2024 (horaire à définir)
- L'accession en Championnat National U19 et la descente en U16 R2 se joueront le dimanche 2 Juin 2024 (horaire à définir).

Le Mardi 28 Mai, une réunion de préparation (en visio) permettra aux équipes qualifiées de connaître les détails de l'organisation.

HORAIRES - RAPPEL ARTICLE 31 DES RG DE LA LIGUE

Il existe 3 types d'horaire :

L'horaire légal : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

L'horaire autorisé : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

L'horaire négocié : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

Les horaires ainsi définis peuvent s'articuler de la manière suivante pour les JEUNES (MASCULINS et FEMININES).

Horaire légal :

- Dimanche 13h00.

Horaire autorisé :

- Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes.
- Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.**

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

Période ROUGE :

Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

COURRIER DES CLUBS (HORAIRES)

Rappel de l'article 5 – b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – Les clubs)

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUB sera prise en compte

PROGRAMMATION DES MATCHS

EN RETARD

U18 – REGIONAL 2 – Poule B :

Rencontre reprogrammée pour le 18 mai 2024

* Match n°30414.2: Lempdes Sp. / U.S. Issoire (match remis du 04/05/24)

U16 – REGIONAL 2 – Poule A :

Rencontre reprogrammée pour le 18 mai 2024

* Match n°30748.2: U.S. Issoire / F.C. Chamalières (match remis du 05/05/24)

U15 – REGIONAL 2 – Poule B :

Rencontre reprogrammée pour le 19 mai 2024

* Match n°31667.2: Monistrol sur Loire / E.S. de Veauce (match remis du 05/05/24)

STATUT DES EDUCATEURS ET

ENTRAINEURS FOOTBALL

U18 R2 – Poule D :

La Commission Régionale Sportive Jeunes prend acte des décisions de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) du 29 avril 2024 concernant les obligations d'encadrement pour les équipes de jeunes engagées en championnat régional par application des dispositions de l'article 4-2 du statut régional.

Retraits de pointsU20 R2 – Poule C

F.C. LYON CROIX ROUSSE (564593) : retrait d'un (1) point ferme au classement de l'équipe dans son championnat.

U18 R2 – Poule A

U.S. BRIOUDE (520133) : retrait d'un (1) point ferme au classement de l'équipe dans son championnat

U16 R1 – Promotion

OLYMPIQUE LYON SUD (520061) : retrait de deux (2) points fermes au classement de l'équipe dans son championnat.

U15 R2 – Poule A

A.S. DOMERATOISE (506258) : retrait d'un (1) point ferme au classement de l'équipe dans son championnat.

U15 R2 – Poule B

A.S. CLERMONT SAINT JACQUES (525985) : retrait d'un (1) point ferme au classement de l'équipe dans son championnat.

U14 R1 – Niveau B – Poule B

F.C. CLUSES SCIONZIER (551383) : retrait de 2 (deux) points fermes au classement de l'équipe dans son championnat.

AIN SUD FOOT (543198) : retrait d'un (1) point ferme au classement de l'équipe dans son championnat.

DOSSIERSU18 R2 – Poule DForfait général de BRON GRAND LYON (553248)

Match n° 30543.2 du 05/05/2024.

La Commission enregistre le forfait annoncé de BRON GRAND LYON et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse, GFA RUMILLY VALLIERES, sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application de l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (3ème forfait).

Pour ce 3ème forfait, en application des dispositions fixées à l'article 23.2.1 des Règlements généraux de la LAuRAFoot, le forfait général de cette équipe pour 2023-2024 est prononcé. Il est demandé aux clubs de cette poule d'enregistrer le retrait de BRON GRAND LYON.

D'autre part et en application de l'article 23.2.3, ce forfait général intervenant au cours des cinq (5) dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis ; les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3 à 0.

U16 R1 – Poule Promotion

Match n° 30684.2 du 04/05/2024

La Commission enregistre le **forfait annoncé de l'OLYMPIQUE ST ETIENNE** (2ème forfait) et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse, THONON EVIAN GD GENEVE sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application de l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

U16 R2 – Poule AForfait général de l'U.S. BRIOUDE (520133)

Match n° 31386.2 du 12/05/2024 (match remis du 05/05/2024).

La Commission enregistre le **forfait annoncé de l'U.S. BRIOUDE** et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse, Ac. S. MOULINS FOOT, sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application de l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (3ème forfait).

Pour ce 3ème forfait, en application des dispositions fixées à l'article 23.2.1 des Règlements généraux de la LAuRAFoot, le forfait général de cette équipe pour 2023-2024 est prononcé. Il est demandé aux clubs de cette poule d'enregistrer le retrait de l'U.S. BRIOUDE.

D'autre part et en application de l'article 23.2.3, ce forfait général intervenant au cours des cinq (5) dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis ; les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3 à 0.

U16 R2 – Poule B

Match n° 30813.2 du 05/05/2024

La Commission enregistre le **forfait annoncé de SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL** et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse, AIN SUD sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application de l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

AMENDESA / Forfait :

OLYMPIQUE ST ETIENNE (504383) - Le club est amendé de la somme de 400 € pour le forfait sur le match n° 30684.2 du 04/05/2024.

SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL (564205) - Le club est amendé de la somme de 400 € pour le forfait sur le match n° 30813.2 du 05/05/2024.

B / Forfait Général :

BRON GRAND LYON (553248) – Le club est amendé de la somme de 400 € pour le 3ème forfait synonyme de forfait général.

U.S BRIOUDE (520133) – Le club est amendé de la somme de 400 € pour le 3ème forfait synonyme de forfait général.

C / Retard de l'envoi de la F.M.I.

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

AIX F.C. (504423) – match n° 26821.2 en U20 Régional 2 – Poule C – du 05/05/2024

SAUVETEURS BRIVOIS (512835) – match n° 33583.1 en Critérium Régional U13 – Poule C - du 04/05/2024

F.C. CLERMONT METROPOLE (582731) – match n° 33585.1 en Critérium Régional U13 – Poule C – du 11/05/2024

U.S. MILLERY VOURLES (549484) – match n° 31538.2 en U 15 Régional1 Niveau B – Poule B du 05/05/2024

U.S. MILLERY VOURLES (549484) – match n° 31253.2 en U 14 Régional 1 Niveau B du 05/05/2024

U.S. LA MURETTE (504823) – match n° 22171.2 en U20 Régional 2 – Poule A – du 04/05/2024

F.C. DU NIVOLET (548844) – match n° 31474.2 en U16 Régional 2 – Poule D – du 04/05/2024

OI. VALENCE (549145) – match n° 29697.2 en U14 Régional 1 Niveau A du 04/05/2024

VALLIS AUREA FOOT (551087) – match n° 31749.2 en U15 Régional 2 – Poule C – du 05/05/2024

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Yves BEGON,

Patrick BELISSANT,

Président Département Sportif

Secrétaire de séance

SPORTIVE SENIORS

RÉUNION DU MERCREDI 15 MAI 2024

(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

INFORMATIONS

RAPPEL IMPORTANT pour les 2 dernières journées de championnat - saison 2023-2024

Communiqué du Conseil de Ligue du 06 janvier 2024 :

« Le Conseil de Ligue de la LAuRAFoot souhaite valider dès ce jour, afin d'en prévenir les clubs très en amont, le principe déjà adopté les précédentes saisons de **répartir entre le samedi et le dimanche (tous les matchs d'une même poule le même jour) pour les 2 derniers week-ends des championnats.**

Pour rappel, l'article 30 des RG de la LAuRAFoot dispose que « l'engagement d'un club dans l'un des championnats de la Ligue comporte pour lui le respect du calendrier fixé par la Commission Compétente. Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées se joueront le même jour, à la même heure ».

« Après échanges, le Conseil de Ligue **DECIDE dans l'intérêt supérieur du football régional** afin de sécuriser son calendrier et finalisant la fin de ses championnats 2023/2024 :

- Que les rencontres des **championnats régionaux Séniors R2 A et C**, U18R1 A, U18R2 A et B et U16R1 poule « Promotion » des 2 dernières journées **seront programmées exceptionnellement le samedi à 17h00**,
- Que les autres rencontres des championnats régionaux seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le **samedi à 18h00 en R1 et le dimanche à 15h00 en R2 et R3 ;**
- Que les rencontres des autres poules des championnats régionaux jeunes masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux seniors féminins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 15h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux jeunes féminins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux Futsal seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées comme le prévoit le règlement le samedi à 17h00,

Et **DEMANDE** à ses commissions régionales sportives de considérer que tous les matchs d'une même poule doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end ».

* TABLEAU DES ACCESSIONS ET RELEGATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX

Faisant suite à plusieurs demandes (seules celles émanant de la messagerie des clubs seront traitées), la Commission Régionale Sportive des Jeunes invite les clubs à consulter les tableaux des accessions et relégations pour les différents championnats régionaux applicables à la fin de la saison 2023-2024.

Pour cela, les clubs ont la possibilité de se référer aux tableaux des accessions et relégations publiés sur le site internet de la LAuRAFoot en [cliquant ici](#)

* Points de pénalisation

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation du classement du Fair-Play.

Pour les compétitions se jouant en deux phases, l'application des retraits de points s'effectuera à la fin de chaque phase.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en 2ème et dernier ressort.

Situation actuelle –

Les clubs ont la possibilité de connaître uniquement l'actuelle situation de leurs équipes en formulant une demande par mail auprès du service compétitions de la Ligue.

* Port d'un brassard par les Educateurs (Rappel)

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

RAPPEL : TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Rappel – Article 38.3

« Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le **club doit fournir un terrain de repli si un 3ème report devait avoir lieu**. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.

A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité ».

A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité ».

DOSSIERS

REGIONAL 3 – Poule F

Match n° 26145.2 : C.S. LA VERPILLIERE / STE S. ALLINGES du 06//04/2024

La Commission Régionale Sportive Seniors enregistre la décision de la Commission Régionale des Règlements en date des 29 avril et 02 mai 2024 qui a donné match perdu par pénalité au C.S. LA VERPILLIERE (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de STE S. ALLINGES (3 points, 3 buts) suite à la réserve déposée par ce dernier club et jugée recevable..

REGIONAL 3 – Poule J

Match n° 24955.2 : AIN SUD FOOT (2) / Ent. S. DU RACHAIS du 14//04/2024

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date des 29 avril et 02 mai 2024 qui a donné match perdu par pénalité à AIN SUD FOOT (2) (-1 point, 0 but) sans en reporter le gain de la rencontre à l'Ent. S. DU RACHAIS (1 point, 0 but).

COURRIERS DES CLUBS

PREAMBULE :

Eu égard aux classements des équipes en championnat, la Commission accorde les demandes de modifications sollicitées par les clubs ci-après pour des rencontres rentrant dans les deux dernières journées.

REGIONAL 1 – Poule A* F.C. CHAMALIERES (520923)

Le match n° 25377.2 : F.C. CHAMALIERES (2)/ C.S VOLVIC se déroulera le samedi 18 mai 2024 à 18h00 sur le terrain synthétique du complexe sportif de l'Artière à **BEAUMONT**.

* LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (554336)

Le match n° 26034.2 : LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2) / U.S. BEAUMONT se déroulera le samedi 18 mai 2024 à 18h00 au stade Père Fayard à **VALS PRES LE PUY**.

REGIONAL 1 – Poule B* GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (560508)

Le match n° 20768.2 : GOAL F.C. (2) / A.S. MISERIEUX TREVoux se déroulera le samedi 18 mai 2024 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Dubot à **TASSIN LA DEMI-LUNE**.

REGIONAL 1 – Poule C* F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 1 (504281)

Le match n° 28647.2 : F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2) / F.C. LA TOUR SAINT CLAIR se déroulera le dimanche 19 mai 2024 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade municipal à **PERONNAS**.

* O. LYON SUD (520061)

Le match n° 28644.2 : OI. LYON SUD / F.C. ECHIROLLES se déroulera le samedi 18 mai 2024 à 18h00 sur le terrain synthétique du Parc des Sports à **FRANCHEVILLE**.

REGIONAL 3 – Poule A* U.S. BLAVOZY (518169)

Le match n° 26488.2 : U.S. BLAVOZY (2) / Ent STADE RIOMOIS-CONDAT se déroulera le samedi 25 mai 2024 à 18h00 au stade de Panassac à **BLAVOZY**.

REGIONAL 3 – Poule B* U.S. ISSOIRE (506507)

Le match n° 24446.2 : U.S. ISSOIRE (2) / U.S. FONTANNES se déroulera le dimanche 26 mai 2024 à 15h00 au stade Albert Buisson à **ISSOIRE**.



PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

REGIONAL 2 – Poule ASAMEDI 18 MAI 2024

* à 18h30 – Match n° 26215.2: **U.S. ISSOIRE / U.S. BRIOUDE**
(Remis du 04 mai 2024)

REGIONAL 3 – Poule BSAMEDI 18 MAI 2024

* à 19h00 – Match n° 26088.2 : **F.C. ALLY MAURIAC / S.C. LANGOGNE**
(Remis du 04 mai 2024)

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance



REGLEMENTS

RÉUNION DU 14 MAI 2024

(PAR TÉLÉPHONE ET VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. ALBAN, BEGON, LOUBEYRE, DURAND.

Assiste : MME FRADIN, responsable du service juridique.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

RECEPTION RECLAMATION

- Dossier N° 118 R3 J - A.S. SAINT PRIEST 3 - A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS 1

DECISION RECLAMATION

Dossier N° 118 R3 J

A.S. SAINT PRIEST 3 N° 504692 / A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS 1 N° 500124

Championnat Senior - Régional 3 - Poule : J - Journée 19 - Match N° 25983948 du 12/05/2024

Motif : Réserve d'avant-match du club de l'A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS sur la qualification et/ou la participation du joueur / des joueurs ENZO CALABRO, NOAH EBION, VAFING MOHAMED BAKAYOKO, FARES ZAGHOUGH, AMIN DAHBI, MOHAMED CHAHINE, BOUTERAA, ZAMBK NAKAEV, THOMAS BRUYERE, RUDY MOUANGUE, LOTHFI CHBOUK, VICTOR TSHIBASU, RAYAN BENCHABANE, MEROUANE ZAGHOUGH, du club A.S. ST PRIEST, pour le motif suivant : le joueur/les joueurs ENZO CALABRO, NOAH EBION, VAFING MOHAMED BAKAYOKO, FARES ZAGHOUGH, AMIN DAHBI, MOHAMED CHAHINE BOUTERAA, ZAMBK NAKAEV, THOMAS BRUYERE, RUDY MOUANGUE, LOTHFI CHBOUK, VICTOR TSHIBASU, RAYAN BENCHABANE, MEROUANE ZAGHOUGH participe(nt) à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

DECISION

Considérant que la Commission Régionale des Règlements a pris connaissance de la confirmation de la réserve de l'A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS, formulée par courriel en date du 12/05/2024 ;

Considérant que la réserve, confirmée par mail, est nominale et suffisamment motivée ; qu'il convient de l'étudier sur le fond ;

Considérant qu'après vérification au fichier, le club de l'A.S. ST PRIEST n'a inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en référence, aucun joueur ayant fait plus d'un match le même jour ou au cours de deux jours consécutifs ;

En conséquence, la Commission Régionale des Règlements rejette la réserve la considérant comme étant irrecevable sur le fond, et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain ;

Les frais de procédure d'un montant de 35€ sont mis à la charge de l'A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS ;

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,

Le Secrétaire,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN



ARBITRAGE

RÉUNIONS DES 06 ET 13 MAI 2024

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)
Secrétaire : Nathalie PONCEPT

DYSFONCTIONNEMENT PARUTION DESIGNATIONS

Suite à la mise en place par la FFF d'un nouveau logiciel de nombreux dysfonctionnements interviennent dans la parution des désignations des officiels. Ceci entraîne aussi des retards dans la saisie. Vous pouvez temporairement constater des disparitions de désignations qui reviennent. Toutefois certaines peuvent ne pas du tout apparaître.

Les arbitres qui constatent des anomalies durables et en particulier à l'approche des week-ends doivent **en semaine et avant le vendredi 16h30 envoyer un mail à competitions@laurafoot.fff.fr avec copie à leur désignateur.** Passé le vendredi 17h30 et jusqu'au lundi matin, seuls les désignateurs prennent connaissance de vos messages.

Les arbitres qui ne seraient pas désignés doivent impérativement contacter leur désignateur le jeudi précédent les rencontres.

Merci de votre compréhension pour cette situation indépendante de notre volonté qui entraîne un surcroît de travail pour bénévoles et salariés.

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

CLASSEMENTS PROMOTIONS RETROGRADATIONS

EN FIN DE SAISON

Le calcul des âges des arbitres se fera au 01/01/2025 pour la saison 2024/2025

Les classements se font selon les dispositions du règlement intérieur de la CRA LAuRAFoot (rubrique « arbitrage » du site internet de la LAuRAFoot).

Compte tenu de la réduction du nombre de clubs en R1 et de l'élévation du niveau sportif dans toutes les catégories consécutif à la réforme des compétitions fédérales et régionales :

R1 : pour chacun des 2 groupes (ou poule): 3 descentes obligatoires en R2 : participation obligatoire aux échanges interligues.

R2 : pour chacun des 3 groupes (ou poule): 1 montée en R1, 3 descentes obligatoires en R3, participation obligatoire aux échanges interligues.

R3 : Le premier de chacun des 7 groupes (ou poule) est promu en catégorie R2 (sous réserve d'être obligatoirement disponible le samedi et le dimanche, participation obligatoire aux échanges

interligues). Le dernier de chacun des 7 groupes (ou poule) est remis obligatoirement à disposition de son district.

AAR1 : 3 descentes obligatoires en AAR2 ; objectif : 10 assistants classés R1 pour 2024/2025.

AAR2 : 1 montée en AAR1 ; 3 descentes dont 1 obligatoire en AAR2; objectif : 8 assistants classés R2 pour 2024/2025.

AAR3: 1 montée en AAR2 (sous réserve d'être obligatoirement disponibles le samedi et le dimanche). Le dernier est remis obligatoirement à disposition de son district.

R1P, R2P, R3P et AAP : suivant décisions CRA groupe formation Espoirs FFF.

La liste des arbitres de la catégorie Elite Régionale sera établie par la CRA en fonction des directives fédérales.

- Un arbitre ou un assistant R3, rétrogradé pourra être présenté à nouveau par son district d'appartenance dès la saison suivante, sous réserve de l'accord de la C.R.A., ou par la suite sans limite d'âge maximum de candidature à la Ligue.
- Un arbitre rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa nomination en Ligue pourra être immédiatement représenté à la pratique, par sa C.D.A., la saison suivante, sans repasser la théorie.
- Un jeune arbitre accédant à la catégorie R3 sera dispensé de repasser la théorie s'il est rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa première nomination en R3 (venant des JAL ou de District). Cette disposition ne peut être utilisée qu'une fois pour chaque arbitre.
- Un arbitre R3 rétrogradé sera exempté de repasser la théorie si ce dernier a obtenu la note minimale de 28 sur 40 au questionnaire annuel.

En cas d'ex-aequo au sein de chaque poule, les arbitres sont départagés par 6 critères successifs : i. participation AG arbitres ; ii. puis nombre d'échecs aux tests physiques ; iii. puis participation au(x) stage(s) de formation ; iv. puis meilleur classement au rang d'un des observateurs ; v. puis moins mauvais classement au rang d'un des observateurs ; vi. puis note au questionnaire annuel de la saison.

Si la C.R.A. doit déterminer un classement entre différents arbitres de chaque poule lorsqu'il y en a plusieurs (pour des repêchages ou des accessions supplémentaires par exemple), au-delà de la position occupée par rapport aux derniers promus ou aux derniers rétrogradés, ils seront départagés en premier lieu par le total de points des bonus et des malus obtenus par chaque arbitre puis en cas d'ex aequo par le nombre de points obtenus par chaque arbitre dans son groupe, puis par le meilleur classement au rang d'un des observateurs, puis par le moins mauvais classement au rang d'un des observateurs, puis par la note au questionnaire annuel de la saison écoulée.

La CRA statuera en fonction des éléments en sa possession et en fonction du règlement intérieur sur l'affectation de tous les arbitres non classés et sur tous les cas non prévus.

DESIGNATIONS

Mohammed BOUGUERRA reprend les désignations des catégories ER R1 R2 sans aucune communication téléphonique. Toutes les communications avec lui devront se faire par mail ou SMS. Il ne répondra à aucun appel téléphonique.

ASSEMBLEES GENERALES DEBUT SAISON 2024/2025

Elles auront **toutes lieu le week-end des 7 et 8 septembre 2024**. Mesdames et Messieurs les arbitres et observateurs sont priés de réserver ces dates dès maintenant. La répartition des convocations sera définie ultérieurement.

MISE A JOUR GROUPES

D'OBSERVATIONS

Une mise à jour novembre 2023 des groupes d'observations est parue dans la rubrique « Documents » du Portail des Officiels. Les arbitres seniors masculins non promotionnels qui ne trouveraient pas leur nom dans un des groupes doivent en informer par mail le Président de la CRA.

DISCIPLINE

Lorsque des incidents, ne donnant pas lieu à une exclusion sont constatés **pendant ou après les rencontres ou à la suite d'une exclusion**, le **rapport** les retranscrivant sera à **transmettre** à la Commission de discipline, **par mail** à l'adresse suivante discipline@laurafoot.fff.fr

NOUVELLE ADRESSE MAIL POUR LES ARBITRES

La nouvelle adresse mail arbitres@laurafoot.fff.fr réservée aux arbitres et observateurs doit être utilisée pour toutes les communications avec la CRA et les services administratifs (sauf si on vous écrit avec une autre adresse) et remplace l'adresse compétitions désormais réservée aux clubs et problèmes de désignations.

CHALLENGE RECRUTEMENT DES ARBITRES

- Ouvert aux arbitres de Ligue et candidats ligue.
- 1 arbitre recruté = 1 arbitre passant la FIA avec succès.
- Chaque arbitre recruté à compter du 01/7/2023 donne 1 point au classement du challenge et 2 points pour les arbitres féminines et Futsal.
- Pour valider le candidat arbitre pour votre compte, vous devez inscrire son nom dans le lien prévu à cet effet :

Challenge Recrutement des Arbitres de Ligue Saison 23-24 :

<https://forms.gle/B26kopZ9D3B3LeQT8>

Challenge Recrutement des Arbitres de Ligue (impliqués dans leur CDA) Saison 23 24 :

<https://forms.gle/rSsRBDX5acPe6rvD9>

- A la fin de saison, on comptabilisera les candidats envoyés à l'arbitrage pour chaque arbitre de Ligue (2 challenges : 1 pour les arbitres impliqués dans leur CDA et 1 pour ceux qui ne le sont pas).
- Récompenses aux 10 premiers du classement.

COMPTABILITE

Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à comptabilite@laurafoot.fff.fr , aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement. Merci de **préciser** dans votre demande votre **numéro de licence**.

INDISPONIBILITES

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions à l'adresse arbitres@laurafoot.fff.fr , les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

FORMATIONS INITIALES

D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

<https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formationen-initiales-arbitres/>



**SOYONS SPORT.
RESPECTONS L'ARBITRE**

DESIGNATEURS

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	Tél : 06 81 38 49 26 Mail : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	Tél : 07 89 61 94 46 Mail : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohamed	Dési ER R1 R2	Tél : 06 79 86 22 79 Mail : mo.bouguerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL 1 JAL 2	Tél : 06 70 88 95 11 Mail : vincent.calmard@orange.fr
CLEMENT Louis	Représentant arbitres Conseil de Ligue	Tél : 06 29 06 73 15 Mail : louis.clement58@hotmail.fr
COLAUD Yvon	Observateurs JAL Cand JAL	Té : 07 86 25 57 48 Mail : ycolaud@gmail.com
DA CRUZ Manuel	Futsal	Tél : 06 63 53 73 88 Mail : dacruzmanu@gmail.com
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2	Tél : 06 76 54 91 25 Mail : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 Cand R3 Discipline	Tél : 06 03 12 80 36 Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	Tél : 06 81 57 35 99 Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand Pré-Ligue Appel	Tél : 06 87 06 04 62 Mail : jcvincent2607@gmail.com

EXTRAIT DE LA DÉCISION DU BUREAU PLÉNIER DU 19/12/23**ARBITRES-ASSISTANTS BÉNÉVOLES**

Suite à l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 24/6/23, deux « vagues » de réunions de formation ont été organisées par la ligue au cours du 2ème semestre 2023 à destination des dirigeants des équipes de U18 R2/U16 R1/U16 R2/U15 R1/U15 R2/U14 R1/R1 F/R2 F/U18F R1/U18F R2 pour lesquelles des Arbitres-Assistants officiels ne sont pas désignés, le but étant de leur permettre de signaler les Hors-Jeux. Certains districts en ont également assuré quelques-unes.

Ces formations sont maintenant terminées et comme annoncé lors de l'Assemblée Générale du 2/12/23, il est donc décidé par le Bureau Plénier du jour que pour tous les matches des compétitions régionales concernées (championnats ou coupes) à compter du 1/1/2024, y compris pour les matches « aller » ou de « 1ère phase » en retard :

- ne pourront désormais signaler les Hors-Jeux que le ou les Arbitre(s)-Assistant(s) bénévole(s) présentant l'attestation de formation remise à leur club. Dans tous les cas, ces Arbitres-Assistants bénévoles jugeront le Hors-Jeu de l'attaque de leur équipe et devront donc changer de côté à la mi-temps. Ceci est également valable si une seule équipe présente un Arbitre-Assistant bénévole habilité et pas l'autre.

- L'arbitre officiel désigné et/ou le délégué officiel sont chargés de la validation du dispositif visé ci-dessus qui ne souffrira aucune exception.

NB1 : un même club ne peut pas présenter 2 Arbitres-Assistants bénévoles habilités à signaler les Hors-Jeux lors d'un même match, au motif que l'une des 2 équipes en présence ne peut en fournir.

NB2 : l'attestation de formation n'est pas nominative. Elle est délivrée au club dont un ou plusieurs dirigeants ont suivi la formation, et le dirigeant se proposant le jour du match doit simplement en être porteur.

LISTE DES CLUBS AYANT SUIVI LA FORMATION AA BÉNÉVOLES DE CLUBDistrict de l'AIN :

ESSOR BRESSE SAÔNE	AS MONTREAL LA CLUSE	AS MISERIEUX TREVoux
CS VIRIAT	CS LAGNIEU	PLASTICS VALLEE FC
AIN SUD FOOT	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01	

District de l'ALLIER :

GF MYF BESSAY	AVERMES	RC VICHY
AC SP MOULINS	MONTLUCON FOOTBALL	MOULINS YZEURE FOOT 03
AS DOMERAT	FF YZEURE ALLIER AUVERGNE	

District du CANTAL :

AURILLAC FOOTBALL CLUB	CS ARPAJON
JORDANNE FC	US SAINT-FLOUR

District de DRÔME-ARDECHE :

ENT SP NORD DRÔME	US DAVEZIEUX VIDALON
OLYMPIQUE DE VALENCE	AS DONATIENNE

District de l'ISERE :

FC SEYSSINS	GRENOBLE FOOT 38
GUC FOOTBALL FEMININ	ES RACHAIS

District de la LOIRE :

AS SAINT-ETIENNE	ROANNAIS FOOT 42	ES HAUT FOREZ
SORBIERS LA TALAUDIÈRE	OLYMPIQUE SAINT-ETIENNE	ANDREZIEUX BOUTHEON FC
ES VEAUCHE	SAVIGNEUX MONTBRISON	RIORGES FC
SAINT PAUL EN JAREZ	RIVE DE GIER	

District de la HAUTE-LOIRE :

MONISTROL	SAINT JULIEN CHAPTEUIL	US SUCS ET LIGNONS
GL2S	FC ESPALY	LE PUY FOOT 43
US BRIOUDE	SAUVETEURS BRIVOIS	G BLAVOZY ST GERMAIN

District du PUY-DE-DÔME :

US MARTRES DE VEYRE	FC COURNON D'Auvergne	LEMPDES SP
CLERMONT FOOT 63	FC CHAMALIERES	AS CLERMONT SAINT JACQUES
FC RIOM	FC CHÂTEL-GUYON	G FORMATEUR LIMAGNE
CEBAZAT SP	US ISSOIRE	AS MONTFERRAND
SA THIERS		

District de LYON ET DU RHÔNE :

DOMTAC FC	ENT SP GENAS AZIEU	AS ST MARTIN EN HAUT
VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	CALUIRE FOOT FEMININ 1968	FC LYON
STE FOY LES LYON	CHASSIEU DECINES FC	AS MONTCHAT LYON
PONTCHARRA ST LOUP	SUD LYONNAIS FOOT 2013	

District de la SAVOIE :

FC HAUTE TARENTEISE	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
FC NIVOLET	AIX FC

District de la HAUTE-SAVOIE :

US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD	FC ANNECY	FC CHERAN
GFA RUMILLY VALLIERES	MARIGNIER SP	

COURRIER DES ARBITRES

LABYB Yassine : Demande de reprise de l'arbitrage foot à 11 lors de la saison 2024/2025, bonne note est prise.

Le Président,

La Secrétaire,

Jean-Marc SALZA

Nathalie PONCEPT

TOURNOIS INTERNATIONAUX

RÉUNION DU 13 MAI 2024

Autorisations accordées sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes en cause et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de sortie du territoire de la Fédération concernée pour les tournois ayant lieu sur le territoire français.

Accord de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football pour les clubs suivants :

A.S. LES QUEULES NOIRES

Participation à un Tournoi International (Copa Penya Barcelonista) réservé à la catégorie Seniors/Vétérans qui se déroulera **les 18 et 19 Mai 2024 à Tordera (Espagne)**.

CALUIRE SP. C.

Organisation d'un Tournoi International réservé à la catégorie U9 qui se déroulera le **Lundi 20 Mai 2024 à Caluire en présence d'une équipe italienne (ASD NICHELINO HESPERIA)**.

E.C. VAULX EN VELIN

Organisation d'un Tournoi International réservé à la catégorie U13 qui se déroulera les **18 et 19 Mai 2024 à Vaulx en Velin en présence d'équipes Belges, Portugaises, Suisses, Marocaines et Algériennes**.

BUREAU PLENIER

LUNDI 13 MAI 2024

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Président : Pascal PARENT.

Présents : Lilian JURY, Nicole CONSTANCIAS, Joël MALIN, Daniel THINLOT, Jean-Marc SALZA, Yves BEGON, Denis ALLARD, Guy POITEVIN, Didier ANSELME, Pierre LONGERE, Dominique DRESCOT, Roland LOUBEYRE, Raymond FOURNEL, Chrystelle RACLET, Pascal PEZAIRE.

Consulté sous forme dématérialisée le 13/05/24, le Bureau Plénier de la LAuRAFoot, à l'unanimité, décide dans l'intérêt du football régional :

1/ Qu'à titre conservatoire, et pour tenir compte des différents cas de figure pouvant intervenir (montées/descentes/maintiens/repêchages) dans les championnats nationaux et notamment le Championnat National 1, les matches de barrage entre les champions des 3 poules de R1 de la LAuRAFoot se dérouleront « normalement », tels que prévus lors du tirage au sort effectué le 28/02/24 et publié au Procès-Verbal du Conseil de Ligue du 02/03/24 à savoir :

- 25-26/05 : 1er du groupe C/1er du groupe B.
- 01-02/06 : 1er du groupe A/1er du groupe C ou 1er du groupe B/1er du groupe A.
- 08-09/06 : 1er groupe B/1er du groupe ou 1er du groupe A/1er du groupe C.

Ces matches auront lieu sur le terrain du 1er nommé, à l'horaire légal (samedi 18h00) ou, avec accord de l'adversaire, à un horaire autorisé (samedi 18h00 – 20h00 par pas de 30mn ou dimanche 14h30 ou 15h00).

2/ Qu'au besoin, en fonction du résultat de ces barrages, et toujours pour tenir compte des différents cas de figure pouvant intervenir dans les championnats nationaux, un match d'appui pourra être organisé sur terrain neutre entre 2 des 3 équipes championnes de R1 le 16/06, date qui est ainsi rajoutée par décision du jour au calendrier général du Championnat R1 seniors masculins. Ce match sera le cas échéant organisé par la Ligue à l'horaire légal ou à un horaire autorisé selon la disponibilité du terrain.

3/ Par ailleurs, et afin de garantir une parfaite équité entre les 3 équipes qui disputeront ces matches de barrage et éventuellement le match d'appui, le Bureau Plénier décide que le casier disciplinaire des joueurs et officiels d'équipes qui seront alignés sur la feuille de match de toutes ces rencontres sera « remis à zéro » à la veille du 1er match de barrage uniquement en ce qui concerne les avertissements (cartons jaunes) que ces joueurs et officiels d'équipes auraient pu recevoir lors de la phase initiale du championnat de R1 et ce, jusqu'à la 22ème et dernière journée incluse.

Cette disposition ne concerne que les avertissements et ne saurait remettre en cause les autres sanctions ou suspensions.

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (juridique@fff.fr) dans un délai de deux jours à compter de la réception de la notification de décision dans les conditions de forme inscrites à l'article 8 du Règlement des Championnats régionaux seniors libres et à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,

Pascal PARENT

Le Secrétaire Général,

Pierre LONGERE

BUREAU PLENIER

VENDREDI 17 MAI 2024

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Président : Pascal PARENT

Présents : Lilian JURY, Nicole CONSTANCIAS, Jean-Marc SALZA, Yves BEGON, Denis ALLARD, Didier ANSELME, Roland LOUBEYRE, Chrystelle RACLET, Pascal PEZAIRE, Pierre LONGERE, Guy POITEVIN.

Excusés : Joël MALIN, Daniel THINLOT, Dominique DRESCOT, Raymond FOURNEL.

Vu la première décision du Bureau Plénier prise le 13/05/2024,

Vu l'appel formulé par les clubs de l'A.S. DOMERATOISE et de l'A.C. SEYSSINET PARISSET contre cette décision,

Dans l'attente de la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux qui examinera le dossier le 28/05/2024,

Le Bureau Plénier, dans l'intérêt du football régional, et afin de préserver le calendrier des barrages pour l'accession en N3 en ce compris la date additionnelle du 16/06, décide, à l'unanimité :

1/ de faire jouer le match d'appui sur terrain neutre entre les premiers des poules A et C de R1 le week-end des 25/26 mai 2024 ;

2/ de décaler à titre conservatoire le calendrier des matchs de barrage entre les premiers des 3 poules de R1, comme suit :

- 01-02/06 : 1er du groupe C/1er du groupe B.
- 08-09/06 : 1er du groupe A/1er du groupe C ou 1er du groupe B/1er du groupe A.
- 15-16/06 : 1er groupe B/1er du groupe ou 1er du groupe A/1er du groupe C.

Les autres dispositions de la décision du Bureau Plénier du 13/05 restent inchangées.

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (juridique@fff.fr) dans un délai de deux jours à compter de la réception de la notification de décision dans les conditions de forme inscrites à l'article 8 du Règlement des Championnats régionaux seniors libres et à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,

Pascal PARENT

Le Secrétaire Général,

Pierre LONGERE

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 11 Avril 2024

[CLIQUEZ ICI](#)